

L'Echo-Actualités (2008), 13/02/2009, page 10: Initio: un emprunt obligataire pour soutenir le crédit aux PME

## **Initio: un emprunt obligataire pour soutenir le crédit aux PME**

### **ENTREPRISES Sabine Laruelle présente des mesures de relance pour les indépendants**

«Il ne sert pas à grand chose d'imaginer un plan de relance, si on ne s'intéresse pas aux fondamentaux: collecter l'épargne et assurer le crédit», a déclaré le ministre des Finances, Didier Reynders, hier en présentant une série de mesures en faveur des PME.

C'est dans cet esprit que le gouvernement lancera, à la mi-mars, un emprunt obligataire de 300 millions d'euros, destiné à financer «Initio», nouveau type de crédit du Fonds de participation. «Je crois qu'il y a des liquidités pour des investissements obligataires, garantis par l'État et soutenus par un avantage fiscal, dit-il. Pour cela, un emprunt suffit. Il n'y a pas besoin de passer par la création d'une banque ou d'une caisse (NDLR: allusion au choix de la Région wallonne), le secteur public en a suffisamment sur les bras.» Les modalités pratiques (taux, bonus fiscal...) seront dévoilées le mois prochain.

Pour les emprunteurs, l'originalité d'Initio est d'inverser le mécanisme. Le prêt du Fond arrive en amont et non plus en aval de celui de la banque classique. L'entreprise aura ainsi un début de financement avant de contacter son banquier, ce qui devrait aider à vaincre certaines réticences à accorder le crédit.

Lancé discrètement en début d'année, Initio a déjà suscité 50 demandes pour le mois de janvier. Le rythme s'accélère et le gouvernement table sur 1000 à 1500 crédits sur l'année, après une campagne publicitaire. «Nous sommes ouverts à un effort équivalent des Régions pour doubler les moyens d'Initio», précise Reynders.

#### Médiateur désigné

Le gouvernement scrutera de près l'accès au crédit des PME. Une première enquête menée par le Fonds de participation indique que les exigences de garantie et les demandes de renseignements préalables ont augmenté ces derniers mois. Un baromètre mensuel mesurera objectivement ces éléments.

Un médiateur du crédit aux entreprises a par ailleurs été désigné. «Il doit faciliter le dialogue direct entre les parties, informer les entreprises des mesures de soutien existantes -rappeler l'existence d'Initio, par exemple- et, le cas échéant, jouer un rôle de médiation avec les receveurs fiscaux, les parastataux sociaux etc», explique la ministre des PME, Sabine Laruelle. Chris Dauw, fort de sa forte expérience dans le domaine du crédit (CBFA, Fonds de participation, ING, juge au tribunal de commerce de Gand...) assumera le rôle de médiateur.

Enfin, Laruelle a envoyé une circulaire aux caisses d'assurances sociales, afin que les indépendants en difficulté puissent obtenir, sans majoration, des reports de paiement de leurs cotisations pour les trois premiers trimestres de l'année. «C'est une sorte de prêt gratuit sur le montant des cotisations, précise la ministre. Ils doivent évidemment conclure un plan d'apurement avec les caisses d'ici la fin 2010.» Reynders planche sur une mesure du même ordre à propos des versements anticipés. r C.D.C.